

Réunion du Conseil Municipal de BAHUS SOUBIRAN :

Compte rendu de la séance du 29 novembre 2022

Etaient présents :

Mmes Mrs BOULIN Thierry, SEBY Cathy, POURAJAUD Éric, DUVACQUIER Laurence, LALANNE Joël, DESBLANS Véronique, SAINT-GERMAIN Séverine (nommée secrétaire de séance)

Absents excusés :

Mme et Mrs BRETHOUS Cécile, SAUVAUD Christophe, DUCOURNEAU William, GAUZIEDE Nicolas

Avant de débiter l'ordre du jour, Mr le maire fait un retour sur les dernières réunions communautaires. Le projet école de musique suit son cours. Après l'achat du bâtiment place Général Lieux (Carmel), une étude architecturale a été faite pour avoir une estimation du coût de réalisation. Le coût global du projet s'élèverait à 3,4 millions d'euros, avec un surcoût de 400 000 euros pour l'aménagement d'un auditorium.

Une seconde réunion a eu lieu concernant un projet de mise en place d'une secrétaire de mairie mutualisée qui interviendrait sur le territoire communautaire. Quelques pistes de travail sont en cours et un état des lieux précis des besoins doit être fait avant de poursuivre cette étude.

1) point sur les différents projets

Concernant l'habitat regroupé, nous continuons à travailler sur le dossier mais il est très difficile d'obtenir des réponses car bon nombre de financeurs potentiels commencent un nouveau programme en 2023 dont les règles ne sont pas fixées. Néanmoins, l'augmentation du coût des matières premières et des taux d'intérêts fait craindre que ce projet devienne difficilement réalisable car il demanderait un effort financier trop conséquent pour la commune. Dès que nous aurons toutes les réponses concernant le coût de construction et les aides possibles, nous nous positionnerons sur la suite à donner à ce dossier.

Pour le bâtiment Proères, malgré de multiples relances, nous n'avons toujours pas de devis maçonnerie.

2) Travaux logement communaux

Pour le logement de l'école, la chaudière à fioul sera remplacée en décembre par une pompe à chaleur air/eau car cela est plus économique en énergie. Suite aux travaux, nous prévoyons une hausse des loyers de 20 € (ce qui fera un loyer de 570 €/mois).

Suite au problème de chauffage à l'appartement n°1, Mr. Dupouy est venu effectuer des devis. Il a été décidé de mettre en place des pompes à chaleur air/air pour un montant de 4 800€.

Les travaux ont été effectués.

Suite aux travaux, le loyer sera augmenté de 20€/mois à partir du mois de Janvier 2023.

Les travaux à l'école de musique ont été effectués mais nous avons rencontré des problèmes :

- La porte d'entrée était trop petite donc cela est à refaire.
- Un coulisant n'a pas été bien jointé.

Pour la RAM, nous avons calculé approximativement qu'en 2022, la facture d'électricité sera de 1 147,60€ et passera en 2023 à 2 200€.

Des travaux de peinture ont été effectués sur le foyer municipal par des bénévoles. Un grand merci à eux pour la qualité du travail effectué. Le coût des fournitures s'élève à environ 1 200 €.

Nous avons pu mesurer le coût énergétique du chauffage de cette salle. Il s'élève à 10€/heure en 2022 et sera de 18€/heure en 2023.

De même, le coût de fonctionnement en électricité de l'école de musique s'élève à 1147 euros pour 2022 et, si la consommation est identique en 2023, le coût serait de 2200 euros.

3) Achat de l'aire de lavage

Nous acquérons l'aire de lavage à la Cuma de Bahus-Soubiran pour 1€ symbolique. Il faudra prévoir d'assurer le petit local technique.

4) Fibre

La construction du réseau fibre est en cours. Les foyers bahusates devraient être éligible courant septembre 2023.

5) Budget commune

Nous avons reçu les dernières dotations. Elles sont conformes à nos prévisions sauf deux : la dotation de péréquation sur les droits de mutation est supérieure de 13794 euros par rapport aux prévisions et le FCTVA est quant à lui inférieur de 1500 euros.

6) Plantation des arbres

Les enfants de CE2-CM1 ET CM2 vont venir, en collaboration avec le SGLB, faire la plantation des arbres sur la parcelle située à l'entrée de village, route d'Eugénie. Cette plantation se fera le mardi 6 décembre 2022.

7) Les différentes commissions

Le Sictom

Courant 2023, un badge, délivré en mairie, sera obligatoire pour pouvoir accéder à la déchèterie. Cela est fait pour contrôler les dépositaires car seuls les habitants du territoire communautaire peuvent y déposer leurs déchets.

8) La police de la publicité

Afin que la gestion de la publicité sur le territoire de la commune reste de police du maire, nous avons délibéré en ce sens. Sans cette délibération, la compétence serait devenue communautaire.

9) Vœux du maire 2022

La date du 22 Janvier a été retenue pour les vœux du maire. Les modalités de la réception seront fixées ultérieurement

Fin de séance : 23h.